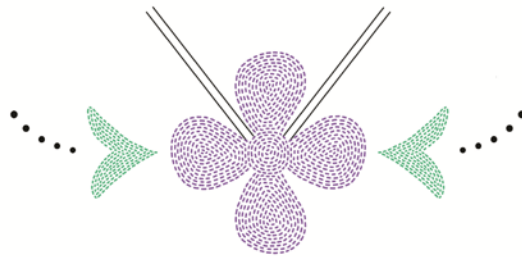


National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
Processus de consignation de la vérité
Première partie : Consignation des déclarations
Hôtel Château Nova
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)**



PUBLIC

Jeudi 25 janvier 2018

Déclaration - Volume 220

**Jaylene Delorme,
en lien avec Toni-Lynn Buggins-Godin**

Déclaration recueillie par Yvonne Johnson

A.S.A.P. Reporting Services Inc. © 2018

II

AVERTISSEMENT

Cette transcription publique contient des informations qui, même si elles ne sont pas requises par une autre loi, ont été caviardées en vertu de la règle 55 du document *Orientation juridique : Règles de pratiques respectueuses* dans le cadre de l'Enquête nationale, qui prévoit que « La Commission a le pouvoir de caviarder l'information personnelle de nature sensible lorsqu'elle n'est pas essentielle au témoignage avant la transmission de l'information aux parties. Lorsqu'elle divulguera ce type d'information, l'Enquête nationale tiendra compte à la fois de l'intérêt public et du préjudice qui pourrait être causé à la personne dont il est question. »

III

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration - Volume 220
25 janvier 2018
Témoignage de Jaylene Delorme

PAGE

Témoignage de Jaylene Delorme 1

Attestation de la sténographe 26

Responsable de la consignation des déclarations :
Yvonne Johnson

Documents déposés avec le témoignage : Aucun.

Déclaration publique 1
Jaylene Delorme
(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

2 --- Début de la déclaration le jeudi

3 25 janvier 2018, à 20 h 40.

4 MME YVONNE JOHNSON : Nous sommes le
5 25 janvier 2018. Il est 20 h 40. Nous prenons la déclaration de
6 Jaylene Delorme. Elle est ici avec sa personne de soutien, sa
7 mère, Debra Buggins. Elles vont parler de la mort de sa sœur,
8 Toni-Lynn Buggins-Godin. Elle est prête à commencer.

9 MME JAYLENE DELORME : Je voulais parler de
10 la discrimination des victimes au sein du système de santé. Ma
11 sœur avait de très vilaines plaies aux pieds. Je ne suis pas
12 tout à fait sûre de la manière dont elle a eu ces plaies, mais
13 elle avait de très vilaines plaies aux pieds. Elle avait la
14 trentaine et elle marchait avec une canne parce qu'elle ne
15 pouvait pas marcher seule.

16 Elle allait à l'hôpital pour essayer
17 d'obtenir des soins et - genre, essayer d'obtenir de l'aide
18 pour gérer la douleur et traiter ses pieds, mais à cause de ses
19 antécédents de dépendance, elle ne recevait pas l'aide dont
20 elle avait besoin. Ils ne lui donnaient pas les médicaments
21 dont elle avait besoin pour soulager sa douleur. À cause de
22 cela, elle a eu recours à la drogue parce que quand elle fumait
23 -- elle fumait du crack - elle ne sentait plus la douleur.

24 MME YVONNE JOHNSON : Désolée. Il y a
25 quelque chose qui ne fonctionne pas. Désolée. Allez-y.

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 MME JAYLENE DELORME : Elle ne recevait pas
2 l'aide dont elle avait besoin. Elle a eu recours à la drogue --
3 vous savez, ce n'était pas quelque chose qu'elle pouvait se
4 permettre de faire tout le temps pour gérer sa douleur. Elle ne
5 recevait pas d'aide du système de santé de TN-O. Elle devait
6 payer elle-même ses voyages à Alberta pour se faire aider par
7 le système de santé là-bas, parce qu'eux l'aidaient
8 correctement.

9 Lors de l'un de ses voyages à Edmonton, son
10 dernier voyage, elle est entrée en contact avec l'un de ses
11 amis d'école et elle a fini par acheter du crystal meth. Le
12 crystal meth l'a tuée. Elle a fait sept arrêts cardiaques en
13 une demi-heure, puis elle était, je crois, déjà morte
14 lorsqu'elle a été conduite à l'hôpital.

15 MME DEBRA BUGGINS : Elle est morte plus
16 tard là-bas.

17 MME JAYLENE DELORME : Mais, elle n'a pas
18 passé beaucoup de temps à l'hôpital.
19 Et moi-même, j'étais à l'hôpital à un moment donné. J'avais une
20 hernie discale dans le dos qui avait emporté un morceau de mon
21 os de la colonne vertébrale, avait pincé mon nerf sciatique et
22 m'avait donné un pied tombant. J'étais allongée dans un lit
23 pendant quatre jours sans pouvoir m'asseoir et j'étais ensuite
24 dans un fauteuil roulant pendant dix jours sans pouvoir
25 marcher. J'ai eu des béquilles pendant une semaine après ça.

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 Avec cette histoire, quand j'étais à
2 l'hôpital, ils ont dû m'envoyer faire un tomodensitogramme
3 avant de -- ils ne savaient pas ce qui n'allait pas avec moi.
4 Ils pensaient que c'était juste une sciatique. J'avais
5 tellement mal que je ne pouvais pas supporter la douleur. Moi
6 aussi, j'ai des antécédents de dépendance. Quand j'avais
7 demandé aux médecins de me donner la dose de médicaments dont
8 j'avais besoin -- et moi aussi mes antécédents de dépendance
9 sont notés dans mon dossier médical -- l'un des médecins
10 m'avait dit qu'il n'allait rien me donner, que je voulais juste
11 pour être *high*. Il est revenu me voir quand les résultats de
12 mon tomodensitogramme sont arrivés -- il est revenu me voir et
13 s'est excusé auprès de moi pour ce qu'il avait dit parce qu'il
14 s'était rendu compte de la gravité de ce que j'avais.

15 Mais à cause de mes antécédents de
16 dépendance et des antécédents de ma sœur, nous avons toutes
17 deux été victimes de discrimination au sein du système de
18 santé. J'ai eu la chance de comprendre ce qui se passait et
19 d'obtenir les soins de santé appropriés, mais elle n'a pas eu
20 cette chance. À cause de cela, elle est décédée. Si elle
21 n'avait pas été victime de discrimination et qu'ils l'avaient
22 aidée et ne l'avaient pas considérée comme une toxicomane, elle
23 serait peut-être encore là aujourd'hui.

24 L'autre partie de son histoire que je
25 voulais raconter, c'est qu'elle a passé beaucoup de temps dans

1 le système de justice en prison. Ils l'ont gardée dans une
2 cellule de détention pendant deux semaines à Yellowknife. Ils
3 ne l'ont pas laissée prendre sa douche ou voir la lumière du
4 jour, ils l'ont traitée de façon très inhumaine.

5 Ils l'avaient envoyée à Fort Smith, où il y
6 avait un manque d'organisation. Il y a, genre -- moi-même, je
7 n'étais à Fort Smith que pour une courte période, et ils ont
8 proposé des séances d'acupuncture et des choses du même genre,
9 mais il n'y avait pas de guérison, pas d'aspect culturel pour
10 aider une personne dans son processus de guérison et la
11 réintégrer dans la communauté, la remettre sur le droit chemin.
12 À cause de cela, elle s'était échappée de la prison de Fort
13 Smith et il leur a fallu neuf mois pour la retrouver au
14 Nouveau-Brunswick, mariée, et elle a fini par purger le reste
15 de sa peine là-bas. Quand elle est sortie de prison, elle était
16 en bonne santé. Elle avait retrouvé sa relation avec Dieu en
17 devenant baptiste chrétienne et sa foi était très, très forte.

18 Quant à moi, dans le même genre, j'étais
19 dans l'établissement pour jeunes contrevenants ici à
20 Yellowknife, l'établissement pour hommes du Slave Nord pour
21 jeunes contrevenants, en garde en milieu ouvert, et à quelques
22 cellules de la mienne se trouvait un jeune homme qui était là
23 parce qu'il avait agressé sexuellement d'autres filles. J'ai
24 été victime d'agression sexuelle à plusieurs reprises depuis
25 mon enfance, la plus récente datant de 2015. Mon agresseur

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 avait été déclaré non coupable parce que je suis plus grosse
2 que lui.

3 MME YVONNE JOHNSON : Parce que vous êtes
4 plus grosse que lui?

5 MME JAYLENE DELORME : Oui. L'argument de la
6 défense a été de dire que ce n'était pas possible qu'il ait pu
7 retirer mes vêtements si je dormais profondément. Ensuite,
8 après cela, c'était -- l'autre argument c'était que mon copain
9 avait découvert que je l'avais trompé, alors j'ai dit que
10 c'était un viol, ce qui n'était pas du tout le cas. L'homme que
11 je fréquentais à ce moment-là, je l'ai appelé juste après avoir
12 fait les prélèvements qu'ils demandent en cas de viol, et il
13 est venu à l'hôpital pour me voir.

14 Quand j'avais juste 18 ans, j'ai déposé une
15 plainte pour violation des droits de la personne contre le
16 gouvernement et nous avons réglé cela à l'amiable. Nous avons
17 réglé cela à l'amiable. Ils étaient censés mettre en place
18 [*caviardé - terme de règlement confidentiel*] parce qu'ils
19 m'obligeaient à parler dans des groupes des problèmes que
20 j'avais eus, et j'étais la seule femme à parler de mon
21 agression sexuelle à un groupe d'hommes. Nous avons réglé cela
22 à l'amiable, mais [*caviardé - terme de règlement confidentiel*].

23 J'ai le sentiment qu'il n'y a pas -- donc je
24 suppose que c'est l'une des recommandations que je voudrais
25 faire, il faut changer des choses dans le système de justice

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 pour les femmes et pour les hommes, mais surtout pour les
2 femmes, car il y a un manque. Il n'y a pas suffisamment
3 d'installations de traitement et de cérémonies appropriées dans
4 le Nord pour aider les personnes dans leur processus de
5 guérison et pour les aider à retrouver la santé à leur
6 libération. C'est presque comme si on les plaçait dans une
7 maison d'hébergement et on les relâchait directement dans la
8 même chose sans aucun outil pour s'en sortir. Ça ne rend pas
9 les choses faciles. C'était très dur pour moi.

10 Je suis partie de là-bas et j'ai repris le
11 même style de vie, la drogue et l'alcool. Il y a une période où
12 je vendais de la drogue à ma sœur pour pouvoir financer ma
13 propre dépendance. C'est quelque chose dont je ne suis pas
14 fière, mais je ne peux pas changer le passé.

15 Aussi, mon autre recommandation c'est que la
16 discrimination doit cesser dans le système de santé. Qu'il
17 s'agisse de discrimination à l'égard d'une personne toxicomane,
18 de discrimination à l'égard d'un Autochtone ou de
19 discrimination fondée sur le sexe, il faut que cela cesse. Et
20 il faut que les médecins, les infirmières et les travailleurs
21 en santé mentale reçoivent une formation appropriée, soient
22 sensibilisés à la culture et traitent les situations avec
23 fierté et dignité.

24 MME DEBRA BUGGINS : Est-ce que je peux vous
25 poser une question?

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 MME JAYLENE DELORME : Oui, certainement.

2 MME DEBRA BUGGINS : Je veux juste demander,
3 je me souviens que quand ils t'ont envoyée dans la prison avec
4 les jeunes délinquants, tu étais avec des hommes.

5 MME JAYLENE DELORME : Mm-hmm.

6 MME YVONNE JOHNSON : Les femmes étaient
7 mélangées avec les hommes. Je ne comprends pas comment c'est
8 possible. Savez-vous si cela a changé depuis?

9 MME JAYLENE DELORME : Il n'y a pas
10 d'établissement pour jeunes contrevenants pour femmes dans le
11 Nord, donc les femmes sont logées avec les hommes.

12 MME YVONNE JOHNSON : Il y avait un
13 établissement à Inuvik avant, mais ils l'ont fermé, c'est bien
14 ça?

15 MME JAYLENE DELORME : Le bâtiment était en
16 train de s'effondrer à cause des glissements de terrain
17 provoqués par la fonte du pergélisol. J'y étais pendant trois
18 mois dans le cadre d'une garde en milieu ouvert, et une autre
19 fois aussi pendant un mois, et on pouvait entendre les murs et
20 les sols craquer la nuit. À un moment donné, en fait, à cause
21 d'un glissement de terrain, une des portes s'est coincée et je
22 me suis retrouvée coincée dans la pièce une fois.

23 MME DEBRA BUGGINS : C'était à Inuvik?

24 MME JAYLENE DELORME : Oui. Je sais qu'ils
25 construisent un établissement à Fort Smith. C'est bien. Qu'ils

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 construisent un établissement. Mais qu'ils y ajoutent le côté
2 culturel. Qu'ils mettent en place un processus de guérison et
3 permettent aux personnes incarcérées d'y accéder. Les choses
4 doivent pouvoir être faites immédiatement, pas : « J'ai besoin
5 d'une cérémonie. » « D'accord, d'accord, d'accord. Dans
6 quelques jours. On le fera dans quelques jours. » Non. J'ai
7 besoin d'une cérémonie. J'en ai besoin maintenant. Pas dans
8 quelques jours.

9 C'est aussi de là que la tragédie du suicide
10 vient principalement. Lorsque des jeunes demandent de l'aide ou
11 qui que ce soit -- je suis désolée. Je me focalise sur les
12 jeunes -- ce sont des choses qui doivent changer maintenant,
13 nous ne pouvons pas attendre. C'est parce que nous attendons
14 que nous perdions nos jeunes et que nous perdions des gens de
15 notre communauté à cause de la dépendance, du suicide, des
16 problèmes de santé mentale. Et c'est un problème énorme dans
17 notre pays. Et ce n'est pas normal.

18 Il y a une jeune fille qui s'est suicidée
19 récemment parce qu'elle était dans le système de protection de
20 l'enfance. Cela s'est passé lundi au Manitoba. Sa mère essayait
21 de passer du temps avec elle. Sa mère avait des problèmes de
22 dépendance, mais ils essayaient de -- « Tu ne peux pas la
23 voir. » Cette jeune fille s'est suicidée, et ce n'est pas
24 normal. Ce n'est pas normal.
25 Je ne sais pas ce que je ferais sans ma mère. J'ai la chance

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 d'avoir deux mamans et deux mamans qui me soutiennent et me
2 poussent à aller là où j'ai besoin d'être dans la vie. Ce
3 soutien doit être offert et accessible en un rien de temps, que
4 ce soit par le biais -- je vais utiliser l'Ontario comme
5 exemple -- comme un Tele-Elder, vous savez, comme Telehealth,
6 Tele-Elder. C'est une initiative culturelle où vous pouvez
7 simplement prendre un téléphone et qui vous mettra en contact
8 avec un Aîné, et vous pourrez simplement parler. Cela s'est
9 avéré bénéfique. Ces aides sont nécessaires.

10 Le système judiciaire -- les femmes ne
11 devraient pas être mises avec des hommes. Il y a beaucoup de
12 choses -- les hommes aussi sont victimes d'agression sexuelle,
13 mais, vous savez, mélanger tout le monde quand --

14 MME YVONNE JOHNSON : Vous voulez dire que
15 les délinquants ne devraient pas être mis avec les victimes?
16 Est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

17 MME JAYLENE DELORME : Non. Je suppose que
18 ce serait bénéfique, mais je parle du fait de mélanger les
19 hommes et les femmes. Personnellement, j'ai été agressé
20 sexuellement par des hommes et ils m'ont placée dans une unité
21 où se trouvait un homme impliqué dans une agression sexuelle, à
22 quelques cellules de l'unité de garde en milieu ouvert où nos
23 portes n'étaient pas fermées à clé. Quand j'étais là-bas, je
24 prenais des douches au cours desquelles ils traitent les poux
25 quotidiennement. J'étais obligée de participer en groupes. Si

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 je ne participais pas, alors je ne remplissais pas ma part du
2 marché, et donc ils n'allaient pas me laisser purger le dernier
3 tiers de ma peine dans la communauté, car ils estimaient que je
4 n'étais pas prête à réintégrer la communauté, donc ils allaient
5 m'empêcher de faire ça.

6 Après avoir déposé ma plainte pour violation
7 des droits de la personne, ils ont établi une règle interdisant
8 aux jeunes de parler aux médias. J'ai eu de la chance que mon
9 père travaille avec les médias. Quand j'étais en congé de
10 réinsertion sociale, à faire des heures de service
11 communautaire à l'établissement pour jeunes, il a envoyé un
12 journaliste m'interviewer et c'est de là que c'est parti. Mais
13 ils avaient établi cette règle par la suite, qu'aucun jeune ne
14 devait parler aux médias.

15 MME YVONNE JOHNSON : Pendant que vous êtes
16 en détention.

17 MME JAYLENE DELORME : Oui. J'ai eu beaucoup
18 de problèmes après avoir déposé cette plainte auprès d'eux, des
19 problèmes pour contacter un avocat, lui parler, des problèmes
20 pour contacter la -- comment ça s'appelle déjà -- la Commission
21 des droits de la personne. Quand je demandais à utiliser le
22 téléphone, alors que c'était mon droit -- ils sont censés me
23 laisser utiliser le téléphone -- « Oh désolé, pas maintenant. »
24 J'avais beau demander encore et encore, ils ne me laissaient
25 pas appeler. Ce n'est pas normal.

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 J'ai l'impression que si ces ressources
2 étaient disponibles, ma sœur les aurait utilisées. Je les
3 aurais utilisées à mon avantage. J'ai eu la chance de pouvoir
4 surmonter tous ces obstacles et d'être là où je suis
5 aujourd'hui. Je ne sais pas, si ma sœur était en vie, si
6 j'aurais réussi parce que l'une des raisons pour lesquelles je
7 suis là aujourd'hui c'est que je l'ai vue avoir des difficultés
8 et je voulais m'en sortir pour ses enfants. Aujourd'hui, je le
9 fais pour moi parce que je veux être quelqu'un. Mais ma sœur --
10 vous savez, j'avais sept ans quand je l'ai vue se planter une
11 aiguille dans le bras et c'était la première fois que ma mère
12 réalisait qu'elle consommait de la drogue.

13 MME YVONNE JOHNSON : (inaudible).

14 MME JAYLENE DELORME : Nous lui avons dit.
15 Elle est rentrée à la maison alors que ma sœur nous gardait et
16 on a dit : « Pourquoi Toni-Lynn se pique avec des aiguilles
17 dans le bras? » C'est à ce moment-là qu'elle a découvert que
18 ma sœur consommait de la drogue à 18 ans. Elle a 11 ans de plus
19 que moi.

20 Je me souviens d'elle rentrait à la maison
21 complètement *high*. Je me souviens de l'odeur qu'il y avait sur
22 ses vêtements quand elle consommait de la drogue. Vous savez,
23 je, moi-même, j'ai consommé. C'est à ce moment-là que j'ai
24 vraiment compris ce que cette odeur était. Ce n'était pas un
25 chemin facile pour moi. J'ai vraiment -- j'ai eu des

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 difficultés après mon -- encore maintenant, j'ai toujours des
2 difficultés à accepter d'avoir entretenu les dépendances de ma
3 sœur pour financer les miennes. Vous savez, quand j'étais
4 jeune, je m'étais promis de ne jamais le faire. Je l'ai fait.
5 J'ai emprunté ce chemin. J'ai l'impression que je ne sais pas
6 où je serais aujourd'hui si ma sœur était toujours en vie. Elle
7 me manque.

8 Je ne souhaite à personne, à aucune famille,
9 de vivre ce qu'elle a vécu. J'aimerais tellement qu'elle soit
10 avec nous aujourd'hui. J'aimerais tellement que ces
11 discriminations dans le système de santé et le manque de
12 ressources dans le système de justice ne soient pas un
13 problème. Nous sommes en 2018. Ces choses devraient être
14 accessibles immédiatement, comme je l'ai dit.

15 Aussi, lorsque j'ai été agressée
16 sexuellement en 2015 et que mon agresseur a été déclaré non
17 coupable, au cours du procès, l'un des jurés a été congédié
18 parce qu'il était juste assis là, la main sur la tête comme ça.
19 Il n'était pas intéressé. Il s'en fichait.

20 La personne qui m'a agressée sexuellement
21 était un bon ami à moi. Je le considérais comme un frère. Son
22 père et lui avaient loué des chambres et avaient vécu avec nous
23 pendant une courte période ici, à Yellowknife, avant mon
24 déménagement. Il n'avait nulle part où aller, alors je lui ai
25 permis de passer la nuit sur mon canapé. Il y avait un témoin.

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 Un de mes amis qui vivait en face de moi était au procès et a
2 témoigné qu'il avait dû dire à -- je ne sais pas s'il y a une
3 interdiction de publication, alors je ne vais pas citer de
4 noms. Mais il a dû lui dire de rester hors de mon lit et de
5 rester loin de moi parce que j'étais en état d'ébriété au point
6 que je m'étais évanouie.

7 Quand je me suis réveillée le lendemain
8 matin, il était sur moi et je me suis figée. Je me suis
9 recroquevillée pendant quelques minutes, je me suis levée, je
10 me suis habillée, j'ai enfilé ma veste et je suis sortie de mon
11 appartement. J'ai quitté ma propre maison. Je suis partie -- et
12 il m'a dit : « Où vas-tu? » J'ai dit : « Je reviens tout de
13 suite. » Je suis allée à l'hôpital et je leur ai dit que
14 j'avais besoin d'une trousse de prélèvement en cas de viol. Mon
15 intervenant à l'époque était venu à l'hôpital ce matin-là.

16 Après cela, ils m'ont laissée partir et je
17 suis allée à l'appartement et je ne pouvais pas m'allonger dans
18 mon lit. Je ne supportais pas d'être dans mon lit. J'ai lancé
19 la chanson « Only God Knows Why » de Rascal Flatts. Je l'ai
20 mise en mode répétition et j'ai poussé le volume au maximum. Je
21 me suis couchée sur le sol et j'ai pleuré jusqu'à ce que je
22 m'endorme.

23 Quand je me suis réveillée, ma mère était
24 inquiète parce que j'avais aussi éteint mon téléphone. Elle
25 avait téléphoné à la GRC pour qu'ils vérifient si j'allais

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 bien, parce que j'étais dans une situation difficile et elle
2 s'inquiétait de mon état mental. La gardienne de l'immeuble --
3 une femme extraordinaire qui m'a beaucoup aidée après -- a
4 laissé la GRC entrer chez moi parce que je ne répondais pas à
5 la porte. La musique était tellement forte. Elle savait ce
6 qu'il m'était arrivé. Elle a, en quelque sorte, juste -- et
7 elle vivait dans l'appartement juste en dessous du mien, alors
8 elle entendait ma musique, mais elle a juste, en quelque sorte,
9 l'a ignorée et m'a laissée faire.

10 Quand la GRC est arrivée, elle était
11 inquiète, donc elle les a fait entrer dans mon appartement et
12 ils m'ont donné l'option soit d'aller voir mon intervenant, qui
13 n'était pas disponible, soit d'aller chez ma mère, mais à ce
14 moment-là j'étais en colère contre elle parce qu'elle avait
15 appelé la police -- j'étais rebelle à cette époque -- ou
16 d'aller à l'hôpital et parler à un médecin. Donc, c'est ce que
17 j'ai fait. J'avais peur que le médecin pense que j'étais
18 suicidaire -- parce que je n'étais pas suicidaire, j'étais
19 juste en souffrance -- alors je suis restée impassible, et j'ai
20 dit : « J'ai hâte de le faire souffrir autant qu'il m'a fait
21 souffrir. » Ils m'ont envoyée dans l'unité psychiatrique pour
22 sa sécurité, car il avait été relâché dans la communauté.

23 MME YVONNE JOHNSON : Donc, il a été accusé?

24 MME JAYLENE DELORME : Il a été accusé. Il a
25 passé 16 mois --

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 MME YVONNE JOHNSON : A-t-il été condamné?

2 MME JAYLENE DELORME : Non. Il a été déclaré
3 non coupable parce que je suis plus grosse que lui.

4 MME YVONNE JOHNSON : C'est vrai. C'est
5 vrai. C'est vrai.

6 MME JAYLENE DELORME : Oui. Il a passé
7 16 mois en prison, il a donc passé un certain temps en prison.
8 C'est quelque chose que j'ai réussi à accepter avec le temps.

9 MME YVONNE JOHNSON : Mais se peine de
10 prison, ça n'était pas pour le viol?

11 MME JAYLENE DELORME : Non, il était en
12 détention provisoire pour ça.

13 MME YVONNE JOHNSON : OK.

14 MME JAYLENE DELORME : Il a été libéré puis
15 il a enfreint les règles.

16 MME YVONNE JOHNSON : OK.

17 MME JAYLENE DELORME : Alors, il a été à
18 nouveau envoyé en détention provisoire. Il a passé environ
19 16 mois en prison jusqu'à ce que le jury le déclare non
20 coupable. Parce que j'étais plus grosse que lui. Donc il
21 n'aurait pas pu me déshabiller lui-même, c'est ce qu'ils ont
22 dit.

23 Aujourd'hui, je le vois partout tout le
24 temps. C'est l'une des choses les plus difficiles auxquelles je
25 suis confrontée. Je traverse la rue quand je le vois. Je ne

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 supporte pas de le regarder. Je fais des crises de panique. Je
2 ne peux pas respirer. Je ne peux pas. Ça me rappelle ce qu'il
3 s'est passé ce jour-là. Vous savez, c'est comme si ça venait
4 juste de se passer, et je le vois dans ma tête. Je me souviens
5 de ce à quoi ressemblait mon appartement. J'ai dû quitter cet
6 appartement et déménager. Mais, je ne pouvais même pas
7 supporter d'être dans ce bâtiment.

8 C'est juste après cela que j'ai commencé à
9 consommer beaucoup de drogues. Pendant quatre mois d'affilée,
10 tous les soirs, je prenais de la cocaïne au point où ma mère a
11 dû m'emmener une fois à l'hôpital parce que, à force de
12 consommer, la paroi de mon estomac -- et je crachais du sang.
13 Mais même ça, ça n'a rien changé. Environ une semaine plus
14 tard, je consommais à nouveau.

15 Il y a eu une période où j'étais vraiment
16 très mal, où je me disais, genre, j'en ai marre de vivre et je
17 voulais me suicider. J'avais ces plaquettes de médicaments. Je
18 les ai toutes avalées. J'ai pris tout mon *Ativan*. Tout. Mon
19 frère {Frère}, il avait deux ans de plus que moi, il était là
20 et -- je ne me souviens de rien. C'est ce qu'il m'a dit. Il
21 enfonçait ses doigts dans ma gorge pour me faire vomir, et je
22 mordais ses doigts. On en est arrivé au point où une autre
23 fille, un peu plus grosse que moi, a littéralement dû s'asseoir
24 sur moi parce que, lorsque le policier -- ils avaient appelé la
25 police pour qu'ils me conduisent à l'hôpital. Je me suis battue

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 avec les policiers au point de frapper un policier au visage.
2 Je leur donnais des coups de pied. On m'a dit qu'un des
3 policiers m'avait un peu frappé, mais sans le vouloir. Il
4 essayait d'arrêter mes coups. Et donc elle a dû s'asseoir sur
5 moi pour m'arrêter.

6 Ils m'ont emmenée à l'hôpital. Il y avait un
7 médecin extraordinaire à Hay River qui était là depuis des
8 années. Elle est la seule -- elle s'appelle Dr Boudreau (ph.).
9 Elle était là. C'était la première nuit de ma vie où je lui
10 parlais. Vous savez, elle m'a dit le lendemain, parce que je ne
11 me souvenais de rien, que je lui avais donné un coup de pied
12 dans le ventre. J'ai dit à ma mère que je préférerais qu'elle
13 soit morte. Ce sont des choses que je ne peux jamais retirer et
14 que j'aurais aimé ne jamais avoir dites.

15 Ils ont dû me mettre sous sédatif et
16 m'attacher au lit, et je me souviens que quand je me suis
17 réveillée, j'étais attachée à un lit et le Dr Boudreau est
18 entré et a dit : « Oh, la princesse est réveillée », et cela
19 m'a mis face à la réalité.

20 Ça m'a fait ouvrir les yeux. J'ai commencé à
21 ralentir. Je n'ai pas arrêté, mais j'ai ralenti. Quelques mois
22 plus tard, un de mes amis qui est décédé huit mois après ma
23 sœur d'une overdose également, était dans mon appartement et
24 nous étions en train de consommer. Et elle avait perdu quelques
25 grammes de cocaïne et elle avait, en fait, ouvert la fermeture

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 de mon matelas, car il y avait une fermeture à glissière dessus
2 et elle l'avait arrachée et avait regardé entre chaque couche
3 parce qu'elle pensait que je lui avais pris sa drogue et que je
4 l'avais cachée. Je me suis effondrée, et c'était fini pour moi.
5 J'ai tout arrêté.

6 Le lendemain, j'ai décidé de déménager, de
7 déménager au Manitoba. Cela a pris quelques mois avant que je
8 parte. Cela faisait environ un mois, un mois et demi, que
9 j'avais déménagé. Ensuite, j'ai fait un voyage avec ma mère
10 jusqu'en Colombie-Britannique. De là, j'ai pris l'avion pour le
11 Manitoba et je suis resté au Manitoba pendant trois mois. Je
12 n'ai jamais changé -- car j'étais toujours résidente des
13 Territoires du Nord-Ouest et j'y suis retournée, car j'étudiais
14 là-bas.

15 Je suis revenue pour mettre de l'ordre dans
16 mes affaires et remettre mon formulaire de congé d'absence pour
17 soins de santé et autres. Je rentrais donc chez moi pendant six
18 semaines et je devais prendre un vol d'Edmonton pour retourner
19 à Winnipeg le 9 mars. Et ma sœur, j'étais censée faire le
20 trajet avec elle lors de son voyage médical quelques jours
21 auparavant, passer un peu de temps avec elle puis prendre
22 l'avion. Et à la dernière minute, elle m'a dit : « Oh, je suis
23 désolée. Il n'y a pas assez de place pour que tu viennes. »
24 Elle avait utilisé ça comme excuse, puis j'ai découvert par la
25 suite que ce n'était pas vrai, qu'il n'y avait pas de place

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 parce que quelqu'un d'autre venait ou quelque chose comme ça.
2 Le gars avec qui elle a fait le trajet m'a dit par la suite
3 qu'il ne savait pas pourquoi, mais elle ne voulait pas que je
4 vienne avec elle.

5 On a essayé de changer mes vols, mais le
6 jour où j'étais censée prendre l'avion, c'était le matin du
7 décès de ma sœur. Je suis donc restée et j'ai fait quelques
8 tâches ménagères pour ma mère. Il n'y avait personne. J'avais
9 un ami qui restait avec moi quand j'ai découvert que ma sœur
10 était décédée.

11 Un gars qui était proche de notre famille a
12 appelé et il a dit qu'il y avait un problème avec Toni-Lynn.
13 J'essaye de réfléchir, il y a eu de nombreuses fois où elle
14 s'est retrouvée à l'hôpital et j'ai pensé : « OK, qu'est-ce
15 qu'elle a fait cette fois? » Et il a dit : « Oh, elle est
16 morte. » C'est ce qu'il a dit. « Elle est morte. » C'est
17 comme ça que j'ai découvert que ma sœur était décédée. Je me
18 suis figée.

19 Heureusement, un de mes amis proches, [Ami]
20 avait passé la nuit chez ma mère. Au début, quand ils ont
21 demandé si quelqu'un était avec moi, j'ai dit non, car je ne
22 suis pas censée avoir d'amis chez ma mère sans sa permission,
23 mais [Ami] est l'un des amis que ma mère apprécie vraiment. Il
24 n'y a pas de conflit avec son travail là-bas. Heureusement,
25 elle était là.

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 J'ai passé les deux jours suivants à essayer
2 de trouver un moyen de me rendre à Yellowknife pour être avec
3 ma famille, ma nièce et mon neveu. À partir de là, ma vie a
4 changé. J'ai aidé ma famille à prendre soin de ma nièce et de
5 mon neveu pendant environ un an et demi. Quelques mois après le
6 décès de ma sœur, je voulais faire quelque chose de ma vie.
7 J'ai donc postulé à un cours d'initiation à l'éducation
8 préscolaire, qui nous donnait, lors de notre premier jour, un
9 cours sur la sécurité alimentaire, tout ce dont nous avons
10 besoin pour ouvrir une garderie de jour -- je pense que c'était
11 une garderie sans licence. Je ne sais pas. Je ne m'en souviens
12 pas vraiment.

13 Mais à partir de là, vous savez, quand vous
14 postulez quelque part, et vous pouvez cocher la case
15 « étudiant » sur les formulaires, cela rend les choses plus
16 faciles. J'ai été acceptée par Héritières du suffrage, qui est
17 une initiative de l'association canadienne À voix égales qui a
18 pour objectif de faire participer davantage de jeunes femmes à
19 la vie politique à tous les niveaux. J'ai pu prendre le siège
20 de députée du Manitoba au Parlement pendant deux jours,
21 assister à des réunions très privées et apprendre avec d'autres
22 jeunes femmes du Nord.

23 Ensuite, je suis partie, pleine
24 d'inspiration. Il a simplement fallu que quelqu'un me donne
25 cette possibilité et m'accepte pour ce que je suis parce que je

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 n'ai jamais rien caché à propos de mon histoire. Cela a changé
2 ma vie. Je ne pense pas que j'aurais été -- je ne pense pas que
3 je serais là où je suis aujourd'hui si on ne m'avait pas donné
4 ces possibilités, si quelqu'un ne m'avait pas donné ma chance.

5 C'est l'un des problèmes, c'est que les gens
6 ont toujours peur de donner une chance aux autres, en
7 particulier ceux qui ont des antécédents de dépendance. C'est,
8 genre : « Oh non, ne t'approche pas de moi. » Vous savez, ce
9 n'est pas un bon état d'esprit. C'est parce que quelqu'un m'a
10 donné cette opportunité que j'ai pu m'en sortir. Je buvais
11 encore beaucoup à cette époque-là, genre, j'allais boire avec
12 des amis.

13 Aujourd'hui, ça m'arrive encore de temps en
14 temps d'aller boire un verre, mais je ne suis plus jamais ivre.
15 Ça ne m'intéresse plus de sortir. Ça ne m'intéresse plus de
16 faire la fête avec mes amis, parce que beaucoup d'entre eux
17 prennent encore de la drogue et des choses du genre. Je reste
18 dans mon coin en quelque sorte. Je suppose que je suis un peu
19 ce qu'on appelle un ermite. Je reste à la maison. Ça ne
20 m'intéresse plus de sortir.

21 Quand je voyage, je sors avec quelques-unes
22 des autres femmes du conseil et je bois quelques verres, mais
23 c'est à peu près tout. J'ai trop peur de boire dans une ville
24 ou dans un endroit que je ne connais pas. Et il y a quelques
25 membres de notre conseil d'administration qui organisent un

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 mois sec en février. Ce défi consiste à collecter des fonds
2 pour le cancer, la recherche sur le cancer. Nous cherchons donc
3 des parrains pour nous parrainer. Le défi consiste à rester
4 sobre tout au long du mois de février.

5 Je suis vraiment honorée d'être à ce stade
6 de ma vie aujourd'hui où je peux dire que je peux le faire et
7 que ce ne sera pas difficile. Alors qu'avant, c'était vraiment
8 un défi pour moi de ne pas boire pendant une semaine. Il y
9 avait des nuits où nous buvions deux bouteilles de 3 L d'alcool
10 fort en une nuit. Moi et mon amie, on buvait une bouteille de
11 3 L d'alcool fort en une journée, toutes les deux en huit
12 heures. Ma vie est -- je n'aurais jamais imaginé être là où je
13 suis aujourd'hui.

14 Lorsque j'ai été élue représentante
15 nationale des jeunes de l'Association des femmes autochtones du
16 Canada, j'ai craqué. L'un des membres du personnel m'a
17 demandé : « Tu pleures? » Ce n'était pas exactement des larmes
18 de joie. C'était parce que, j'aurais aimé pouvoir partager ce
19 moment avec ma sœur. J'aurais aimé que la drogue ne prenne pas
20 une place aussi importante dans sa vie. Le médecin légiste a
21 déclaré que sa mort était une overdose accidentelle. C'est
22 peut-être ma recommandation finale, que les trafiquants de
23 drogue doivent être tenus pour responsables, en particulier
24 lorsque vous savez qui ils sont. Nous connaissons son nom. Je
25 connais son visage. Je sais exactement qui lui a vendu ces

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 drogues. Peut-être qu'elle n'a pas mis cette pipe à la bouche
2 de ma sœur, mais elle lui a quand même vendu. Elle a une part
3 de responsabilité et cela tue des gens.

4 J'ai moi-même vendu de la drogue à un moment
5 donné pour pouvoir financer ma dépendance. Les revendeurs de
6 drogues doivent être tenus pour responsable. Il doit y avoir
7 une sorte de -- je ne sais pas si vous appelleriez cela un
8 meurtre ou un homicide ou un homicide involontaire ou autre,
9 mais peut-être une contribution -- comment ils appellent ça --
10 complicité. Il faut que justice soit faite parce que, pendant
11 longtemps, des gens ont dit que ma sœur s'était suicidée.

12 Elle avait des projets pour l'avenir.
13 Lorsque nous avons récupéré son journal, elle avait écrit
14 qu'elle voulait acheter une maison de poupées géante à [Fille],
15 sa fille, et un train géant à [fils]. Elle avait des projets
16 pour l'avenir. Elle traversait des difficultés dans son couple,
17 c'est vrai, mais elle n'abandonnait pas. Mais elle avait mal.
18 Elle ne pouvait pas marcher. Elle ne pouvait pas être la mère
19 qu'elle voulait, et c'était en grande partie à cause du système
20 de santé, parce qu'ils la discriminaient à cause de ses
21 antécédents.

22 MME YVONNE JOHNSON : Ses antécédents avec
23 la drogue.

24 MME JAYLENE DELORME : Ses antécédents avec
25 la drogue. Vous savez, cela ne devrait pas être un problème,

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 surtout s'il y a des médecins qui surveillent ce qu'elle fait.
2 S'il y a des médecins qui surveillent ce qu'elle fait, alors
3 pourquoi font-ils preuve de discrimination? Pourquoi
4 discriminer une personne dépendante, surtout si vous êtes
5 présent, si vous la surveillez, au lieu de la renvoyer dans la
6 nature, alors qu'elle souffre, qu'elle est incapable
7 d'effectuer des tâches quotidiennes, et qu'elle se sent
8 désespérée.

9 MME DEBRA BUGGINS : Et je crois que, comme
10 elle ne pouvait pas obtenir de l'aide du système parce qu'on
11 lui avait collé une étiquette de toxicomane, elle est allée
12 dans la rue pour l'obtenir. Je pense que beaucoup de gens font
13 ça.

14 MME JAYLENE DELORME : La dernière nuit
15 passée avec elle, nous étions chez ma mère et elle fumait du
16 crack cette nuit-là. Ma sœur disait : « Ne dis rien. Contente-
17 toi de faire le guet. Dis-moi si maman arrive. » Et ce n'était
18 pas possible de lui dire non. Ça arrivait souvent qu'elle me
19 demande ou qu'elle demande à notre sœur aînée, [Sœur] : « Tu
20 peux aller me chercher des T1? J'en ai vraiment besoin. Allez.
21 Juste une bouteille. » On ne pouvait pas lui dire non. Je ne
22 sais pas pourquoi, mais on ne pouvait pas. Je ne -- elle avait
23 ce petit truc. Personne ne pouvait lui dire non. Personne. Peu
24 importe ce qu'elle demandait. Bien sûr, qu'est-ce que j'ai
25 fait? Je faisais le guet, je vérifiais si maman n'arrivait pas.

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 Ce soir-là, nous avons supplié Maman de nous
2 laisser prendre une bouteille de vin ou deux et les boire. Ma
3 mère ne boit pas. Elle ne fume pas. Elle ne consomme pas de
4 drogues. Elle ne veut pas d'alcool chez elle, et nous la
5 supplions. Maman dit : « Non, non, non. » Mais ensuite, Toni-
6 Lynn sort avec cette tasse de café. Et elle avait toujours sa
7 tasse de café parce qu'elle buvait toujours du café, mais cette
8 fois, elle était pleine de Kahlua. Je suis assise là et je dis,
9 si tu fais ça, alors je suis assise ici en train de boire.

10 On avait mis de la musique et c'est à ce
11 moment-là que j'ai réalisé que les drogues faisaient partir sa
12 douleur. Elle est sortie de la pièce et a mis de la musique et
13 elle dansait. Elle marchait --

14 MME YVONNE JOHNSON : C'est à moi. Et
15 j'essaye de le cacher.

16 MME JAYLENE DELORME : Pas de problème. Elle
17 dansait et elle n'avait pas de douleur. On voyait sur son
18 visage qu'elle n'avait pas mal. Il y avait moi, ma mère, ma
19 sœur et ma nièce. Et elle n'avait pas mal. Elle dansait. Nous
20 nous sommes beaucoup amusées ce soir-là.

21 C'est à ce moment-là que j'ai réalisé
22 qu'elle consommait à nouveau de la drogue pour ne pas avoir
23 mal, pour pouvoir marcher. Elle revenait parfois -- elle avait
24 déménagé à Yellowknife, et donc parfois elle revenait et son
25 mari surveillait en quelque sorte sa consommation de drogue,

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 mais je ne sais pas combien de fois elle était intoxiquée quand
2 elle était chez Papa. Et Papa n'était pas content. Dans sa --
3 elle était intoxiquée quand -- je ne sais pas ce qu'elle
4 faisait, mais elle a cassé tellement de sièges de toilette. Ils
5 se détachaient de la charnière ou peu importe comment ça
6 s'appelle. Je ne sais pas comment elle faisait, mais ça
7 arrivait tout le temps.

8 La discrimination doit cesser. Les
9 ressources doivent être disponibles. Et les trafiquants de
10 drogue doivent être tenus pour responsables. Ce sont mes
11 recommandations.

12 MME YVONNE JOHNSON : Merci.

13 MME JAYLENE DELORME : Merci. Vraiment,
14 merci. Parce que sans vous, je ne pourrais même pas avoir cette
15 plateforme pour pouvoir partager ces histoires sur ma sœur.

16 MME YVONNE JOHNSON : C'est un honneur pour
17 nous de recueillir toutes ces histoires. C'est une si belle
18 chose. Nous pouvons en faire partie et en être témoins. C'est
19 un tel honneur. Merci beaucoup.

20 MME JAYLENE DELORME : Merci.

21 MME YVONNE JOHNSON : Je ne sais pas ça se
22 dit ici.

23 MME JAYLENE DELORME : Mahsi cho.

24 MME YVONNE JOHNSON : Mahsi cho.

25 MME DEBRA BUGGINS : Mahsi cho. En Chipewyan

1 --

2 MME JAYLENE DELORME : Les (inaudible)
3 disent mahsi cho.

4 MME DEBRA BUGGINS : Et dans la langue
5 dogrib tlichio.

6 MME JAYLENE DELORME : Oui. Je peux dire
7 « merci » dans cinq langues autochtones.

8 MME YVONNE JOHNSON : Je parie que vous ne
9 pouvez pas le dire en Cri.

10 MME JAYLENE DELORME : Hay-hay.

11 MME YVONNE JOHNSON : Non, pas tout à fait.
12 Ce n'est pas vraiment du Cri.

13 MME JAYLENE DELORME : Vraiment?

14 MME YVONNE JOHNSON : Pas vraiment. Je ne
15 sais pas d'où ça vient, mais ce n'est pas un mot cri. Et nous
16 ne disons pas merci, comme merci. Nous disons :
17 « Kinanaskomitine ». Ça va au-delà. Ça va au-delà de merci.
18 C'est, genre, je vous salue. Je vous célèbre. Je vous suis
19 reconnaissant. Tout ça en même temps. Ce n'est pas quelque
20 chose qu'on dit à la légère.

21 MME JAYLENE DELORME : C'est presque comme
22 dans la culture Mi'kmaq quand ils regardent une personne et
23 qu'ils disent wela'lin, mais quand ils regardent un groupe de
24 personnes et qu'ils disent wela'lioq.

25 MME DEBRA BUGGINS : Vous êtes Cri d'où?

Jaylene Delorme

(Toni-Lynn Buggins-Godin)

1 MME YVONNE JOHNSON : Je viens du nord de
2 l'Alberta. Je viens de Wabasca.

3 MME DEBRA BUGGINS : Vous venez de Wabasca.
4 Je suis originaire du lac La Biche. Oui.

5 MME JAYLENE DELORME : Vous pouvez arrêter
6 la caméra si vous voulez.

7 MME YVONNE JOHNSON : OK. Nous avons terminé
8 notre entretien. Il est 21 h 20 et nous nous arrêtons là.

9 --- À la suite de quoi la déclaration s'est terminée à
10 21 h 20.

PAR LA PRÉSENTE, J'ATTESTE QUE j'ai transcrit, au mieux de mes compétences et de mes capacités, de manière fidèle à partir d'un enregistrement préexistant fourni dans cette affaire.



Andrea Stark, sténographe judiciaire*

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.